

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/01/22-16

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 janvier 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,

Vu l'avis du comité technique en date du 22 janvier 2019 portant sur l'objet de la délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Congé pour Recherches et Conversions Thématiques (CRCT)

Le conseil d'administration approuve les modalités ainsi que le contingent local relatif au Congé pour Recherches et Conversions Thématiques (CRCT) détaillées ci-après.

Modalités d'attribution

- Le nombre de CRCT alloués par année universitaire se décline en deux phases, une phase nationale (représentant 40% du nombre de congés attribués par les établissements l'année précédente) et une locale pour laquelle l'Université doit arrêter le contingent.

- La durée du CRCT :

- 6 mois par période de 3 ans passée en position d'activité ou de détachement,
- 12 mois par période de 6 ans passée en position d'activité ou de détachement.

- Pendant le CRCT, l'enseignant :

- Demeure en position d'activité,
- Est dispensé de sa charge d'activité d'enseignement,
- Effectue sa recherche dans le lieu prévu par le CRCT,
- Perçoit la rémunération liée à son indice, la prime d'enseignement supérieur, la PEDR,

le cas échéant,

- Ne peut pas percevoir des heures complémentaires, une prime de charges administratives ou de responsabilité pédagogique, des indemnités de participation à des jurys.

Le contingent proposé pour l'année 2019-2020 : 20 CRCT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 22 janvier 2019


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

